

CASTIN : Interdiction de circulation d'engins motorisés sur le viaduc et le tunnel ferroviaire



CASTIN : Interdiction de circulation d'engins motorisés sur le viaduc et le tunnel ferroviaire

Le Conseil Municipal s'est réuni le 21 novembre sous la présidence du maire, Joël Mignano. Les quatre délibérations à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

Versement forfaitaire de 5 000 € du Budget réseau assainissement sur le Budget commune pour compenser les heures effectuées par l'agent d'entretien et la secrétaire de mairie.

Accord sur l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016 et de confection des documents budgétaires pour un montant total de 309.95 € à Mme Elisabeth Larousse receveur municipal.

Monsieur le Maire présente le plan de prévention des risques, risque inondation (PPRi), élaboré par la DDT et soumis au conseil municipal pour avis. Il s'agit d'établir une cartographie précise du risque inondation exploitable réglementairement et opposable des tiers. Après consultation des différentes pièces du dossier (note de présentation du bassin, règlement, cartographies et note de présentation communale) le Conseil Municipal ne formule aucune objection à ce plan.

Questions diverses

Tunnel : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la séance du 05 septembre 2016 il a pris un arrêté interdisant toute circulation d'engins motorisés sur le viaduc et le tunnel ferroviaire et les panneaux de signalisation ont été posés.

Voyage scolaire : Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant de l'Association des parents d'élèves de l'école Duran-Castin demandant une participation exceptionnelle pour un voyage scolaire pour les classes de CM1 et CM2. Après discussion des membres du Conseil Municipal parents d'élèves vont se renseigner auprès de l'association et Mme la Directrice de l'école pour connaître les besoins réels de financement de ce voyage.

Travaux : Comme il a été convenu en séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2016 les travaux de pavement devant la mairie sont terminés.

Villes et villages fleuris : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la remise des prix du concours départemental aura lieu le 15 décembre à 15 heures au Conseil Départemental.

Dates à retenir : -Décoration et illumination de la salle polyvalente et des abords le 10 décembre 2016 à 9 heures.

-Concert avec la Chorale « Pavie en chœur » le 11 décembre 2016 à 17 heures à l'Eglise de Castin.

-Noël des enfants de Castin le 18 décembre 2016 à partir de 14 heures 30.

-Vœux du Maire le 08 janvier 2017 à 11 heures.